



Manuel du bruit routier – Aide à l'exécution pour l'assainissement – État: décembre 2006

## Annexe 2b

Version: 18.12.2006

**> Procédure pour les routes principales et les autres routes jusqu'à l'entrée en vigueur de la RPT**



## Explications concernant le déroulement de la procédure d'approbation pour les routes principales et les autres routes suisses

Les étapes et les compétences représentées dans le schéma de déroulement de la procédure d'approbation (et de financement) ci-dessous ne sont valables que jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la RPT.

Validité jusqu'à  
l'entrée en  
vigueur de la  
RPT

